

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

Le 24 juillet 2006

À une assemblée spéciale du conseil municipal de St-Ferréol-les-Neiges, tenue au lieu et heure habituels, à laquelle étaient présents mesdames Monique Goulet et Lyse Gingras et messieurs André Drolet, Robert Pilote, Laurent Habel et Yvon-Paul Morrissette, tous formant quorum sous la présidence de monsieur Germain Tremblay, maire.

Rés. 06-325
Avis de
convocation

Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que le conseil municipal accepte l'avis de convocation avec l'ajout du point suivant :

- Technicien en génie civil.

Rés. 06-326
Mobilier de
bureau

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que le conseil municipal fasse l'acquisition du mobilier de bureau apparaissant à la soumission déposée par MBH le 6 juillet 2006 au montant de 2074,24\$ (taxes, transport et installation en sus) pour le service de l'urbanisme. Ce montant sera payé à partir du fonds de roulement et remboursé en 2007.

Rés. 06-327
Subvention
MTQ
*pour

Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que le conseil municipal utilise la subvention de 25 000 \$ consentie par le ministère des Transports du Québec pour l'amélioration du réseau routier municipal*des travaux de pulvérisation et pavage dans le rang St-Antoine. Des lettres de remerciement devront être transmises au ministre des Transports, monsieur Michel Després, et au député de Charlevoix, monsieur Rosaire Bertrand.

Rés. 06-328
Affectation
taxe d'accise

Attendu que la municipalité a soumis une demande de subvention dans le cadre du « Programme de Fonds sur l'infrastructure municipale rurale, volet 1 (FIMR 1) » pour la réalisation des travaux relatifs à l'installation d'ouvrages de captage (puits 200 guspm) et de distribution en eau à des fins de consommation humaine et de protection contre les incendies;

Attendu que les informations obtenues sont à l'effet que le ministère des Affaires municipales et des Régions juge le projet admissible mais ne le considère pas nécessairement comme prioritaire;

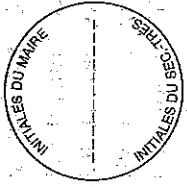
Attendu que la municipalité est au prise depuis quelques années avec un problème d'alimentation en eau potable récurrent en période d'achalandage;

Attendu que dans le cadre d'une entente Canada-Québec il est prévu qu'une partie de la taxe fédérale d'accise sur l'essence soit transférée aux municipalités et que ces sommes soient affectées en priorité comme suit :

1. la mise aux normes des équipements de captage et de traitement de l'eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées;
2. la connaissance des conduites d'aqueduc et d'égout (inventaire, diagnostic et plan d'intervention pour le renouvellement de ces conduites);
3. le renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égout;
4. la voirie locale.

Attendu que la somme appelée à être transférée à la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges au cours des 5 prochaines années est de 471 741 \$;

Attendu que la priorité de la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges est de se doter d'une source d'alimentation en eau potable lui permettant de subvenir en tout temps à la demande d'approvisionnement en eau de sa population;



No de résolution
ou annotation :

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Yvon-Paul Morrisette et unanimement résolu que le conseil municipal avise le ministère des Affaires municipales et des Régions de son intention d'utiliser, en plus de la subvention qui pourraient lui être consentie dans le cadre du « Programme sur le Fonds sur l'infrastructure municipale rurale, volet 1 (FIMR 1) », la totalité du montant à recevoir de la taxe fédérale d'accise sur l'essence, ainsi que sa participation afférente, aux travaux relatifs à l'installation d'ouvrages de captage (puits 200 guspm) et de distribution en eau à des fins de consommation humaine et de protection contre les incendies (no de dossier 610276).

Rés. 06-329
Permis PIIA
Pierre Sioui

Attendu la demande de permis numéro 2006-5-128 pour la construction d'un cabanon au 16 rue des Jardins;

Attendu que la demande de permis respecte les dispositions du règlement de zonage;

Attendu que la zone RA/C8 est soumise au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les plans soumis rencontrent les objectifs et les critères du règlement;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a soumis une recommandation favorable pour l'émission de ce permis;

En conséquence:

Il est proposé par monsieur Yvon-Paul Morrisette et unanimement résolu que le conseil municipal accorde à monsieur Pierre Sioui le permis de construction au 16 rue des Jardins selon les plans soumis pour la construction d'un cabanon.

Rés. 06-330
Permis PIIA
Gilles Quessy

Attendu la demande de permis numéro 2006-3-129 pour la rénovation de l'entrée et d'un petit agrandissement au 2090 ave Royale;

Attendu que la demande de permis respecte les dispositions du règlement de zonage;

Attendu que la zone RA/A3 est soumise au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les plans soumis rencontrent les objectifs et les critères du règlement;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a soumis une recommandation favorable pour l'émission de ce permis;

En conséquence :

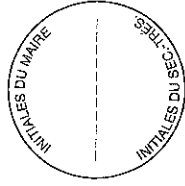
Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que le conseil municipal accorde à monsieur Gilles Quessy le permis de construction selon les plans soumis pour la rénovation de l'entrée et le petit agrandissement au 2090 ave Royale.

Rés. 06-331
Permis PIIA
Claude
Pichette

Attendu la demande de permis numéro 2006-5-130 pour la construction d'un garage isolé au 26 rue des Jardins;

Attendu que la demande de permis respecte les dispositions du règlement de zonage;

Attendu que la zone RA/C8 est soumise au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

Attendu que les plans soumis rencontrent les objectifs et les critères du règlement;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a soumis une recommandation favorable pour l'émission de ce permis;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que le conseil municipal accorde à monsieur Claude Pichette le permis de construction au 26 rue des Jardins selon les plans soumis pour la construction d'un garage isolé.

Rés. 06-332
Permis PIIA
Normand
Mireault

Attendu la demande de permis numéro 2006-5-131 pour la construction d'une verrière au 74 rue de la Friche;

Attendu que la demande de permis respecte les dispositions du règlement de zonage;

Attendu que le Service d'aide conseil en rénovation patrimonial de la MRC de La Côte-de-Beaupré a été consulté;

Attendu que la zone CR1 est soumise au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les plans soumis rencontrent les objectifs et les critères du règlement;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a soumis une recommandation favorable pour l'émission de ce permis;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que le conseil municipal accorde à monsieur Normand Mireault le permis de construction au 74 rue de la Friche selon les plans soumis pour la construction d'une verrière.

Rés. 06-333
Permis PIIA
François
Thivierge

Attendu la demande de permis numéro 2006-2-142 pour la construction d'une unifamiliale isolée sur le lot 694-28 de la rue des Sources;

Attendu que la demande de permis respecte les dispositions du règlement de zonage;

Attendu que la zone RA/AA2 est soumise au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les plans soumis rencontrent les objectifs et les critères du règlement;

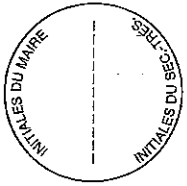
Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a soumis une recommandation favorable pour l'émission de ce permis;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que le conseil municipal accorde à monsieur François Thivierge le permis de construction au 51 rue des Sources selon les plans soumis pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée. Il est toutefois exigé que la politique de plantation et d'abattage d'arbres soit respectée.

Rés. 06-334
Permis PIIA
Richard

Attendu la demande de permis numéro 2006-2-143 pour la construction d'un mur de soutènement au 20, rue des Rocs;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

Garant

Attendu que la demande de permis respecte les dispositions du règlement de zonage;

Attendu que la zone RA/AA3 est soumise au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les plans soumis rencontrent les objectifs et les critères du règlement;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a soumis une recommandation favorable pour l'émission de ce permis;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que le conseil municipal accorde à monsieur Richard Garant le permis de construction au 20 rue des Rocs selon les plans soumis pour l'aménagement d'un mur de soutènement.

Rés. 06-335
Permis PIIA
Guy Thibault

Attendu la demande de permis numéro 2006-5-144 pour la construction d'un cabanon au 106, rue de la Friche;

Attendu que la demande de permis respecte les dispositions du règlement de zonage;

Attendu que la zone CR1 est soumise au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les plans soumis rencontrent les objectifs et les critères du règlement;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a soumis une recommandation favorable pour l'émission de ce permis;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que le conseil municipal accorde à monsieur Guy Thibault le permis de construction au 106 rue de la Friche selon les plans soumis pour la construction d'un cabanon. Compte tenu de l'espace restreint pour l'implantation du cabanon, une attention particulière devra être apportée au respect des marges.

Rés. 06-336
Permis PIIA
Michel Babin

Attendu la demande de permis numéro 2006-6-145 pour la construction d'une unifamiliale isolée sur le lot 408-8 de la rue de la Colline;

Attendu que la demande de permis respecte les dispositions du règlement de zonage;

Attendu que la politique de plantation et d'abattage d'arbres sera applicable sous peu;

Attendu que la zone RA/A5 est soumise au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les plans soumis rencontrent les objectifs et les critères du règlement;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a soumis une recommandation favorable pour l'émission de ce permis;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que le conseil municipal accorde à monsieur Michel Babin le permis de construction au 23 rue de la Colline selon



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

es plans soumis pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée. Il est toutefois exigé que la politique de plantation et d'abattage d'arbres soit respectée.

Rés. 06-337
Permis P11A
Yves
Blackburn

Attendu la demande de permis numéro 2006-2-146 pour la construction d'une unifamiliale isolée sur le lot 511-22, rue de la Butte;

Attendu que la demande de permis respecte les dispositions du règlement de zonage;

Attendu que la zone RA/AA3 est soumise au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les plans soumis rencontrent les objectifs et les critères du règlement;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a soumis une recommandation favorable pour l'émission de ce permis;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Yvon-Paul Morrissette et unanimement résolu que le comité conseil municipal accorde à monsieur Yves Blackburn le permis de construction au 118 rue de la Butte selon les plans soumis pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée. L'implantation de la résidence et les aménagements prévus devront préserver la source et assurer que le débit d'eau soit maintenu. Tout aménagement affectant la source devra faire l'objet d'une autorisation de la M.R.C. de La Côte-de-Beaupré. Par ailleurs la politique de plantation et d'abattage d'arbres devra être respectée.

Rés. 06-338
Permis P11A
Geneviève
Blais

Attendu la demande de permis numéro 2006-3-147 pour la construction d'une unifamiliale isolée sur le lot 493-39 de la rue de l'Île;

Attendu que la demande de permis respecte les dispositions du règlement de zonage;

Attendu que la zone RA/A2 est soumise au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les plans soumis rencontrent les objectifs et les critères du règlement;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a soumis une recommandation favorable pour l'émission de ce permis;

En conséquence :

Il est proposé par madame Lyse Gingras et unanimement résolu que le conseil municipal accorde à madame Geneviève Blais le permis de construction au 33 rue de l'Île selon les plans soumis pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée. Il est toutefois exigé que la politique de plantation et d'abattage d'arbres soit respectée.

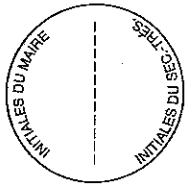
Rés. 06-339
Permis P11A
Guy
Bournival

Attendu la demande de permis numéro 2006-4-148 pour la construction d'un cabanon au 165, rue Notre-Dame;

Attendu que la demande de permis respecte les dispositions du règlement de zonage;

Attendu que la zone RA/B4 est soumise au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les plans soumis rencontrent les objectifs et les critères du règlement;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a soumis une recommandation favorable pour l'émission de ce permis;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que le conseil municipal accorde à monsieur Guy Thibault le permis de construction au 165 rue Notre-Dame selon les plans soumis pour la construction d'un cabanon.

Rés. 06-340
Technicien en
génie civil

Il est proposé par madame Lyse Gingras et unanimement résolu que le conseil municipal mette fin à l'emploi de monsieur Ted Page étant donné que le syndicat a refusé la prolongation de la période de probation.

Levée de l'assemblée à 19 heures 55.

Germain Tremblay, maire

François Drouin, dir. gén. et sec.-trés.